HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Reporting mensuel
30 avril 2025
Part F (EUR)
Code AMF : **(C) 990000086299**
Durée de placement recommandée : **5 ans**

Objectif de gestion

Le FCPE HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION – catégorie d'actions IC
de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du compartiment maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du compartiment maître ci-après : Maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de 5 ans en investissant dans des actions émises par des entreprises européennes, qui apportent les solutions nécessaires à la décarbonisation des acteurs de la transition énergétique et écologique. Les entreprises du portefeuille sont sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière.

Ce compartiment a un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)). Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence mais à titre d' information, il peut être comparé aux indices larges représentatifs du marché des actions européennes, tels que le MSCI Europe GDP weighted.
Le compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

Allocation d'actifs

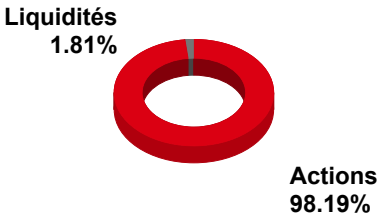

Informations pratiques

Actif total
EUR 237 767 081.77
Valeur liquidative
(FC)(EUR) 24.112

Nature juridique
FCPE de droit français
Classification AMF
Actions Internationales
Indice de référence pour information
100% MSCI Europe IMI GDP weigthed Net Return
Affectation des résultats
(FC): Capitalisation
Date de début de gestion*
09/08/2004
Fonds maître
HSBC RIF - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION I

Performances et analyse du risque

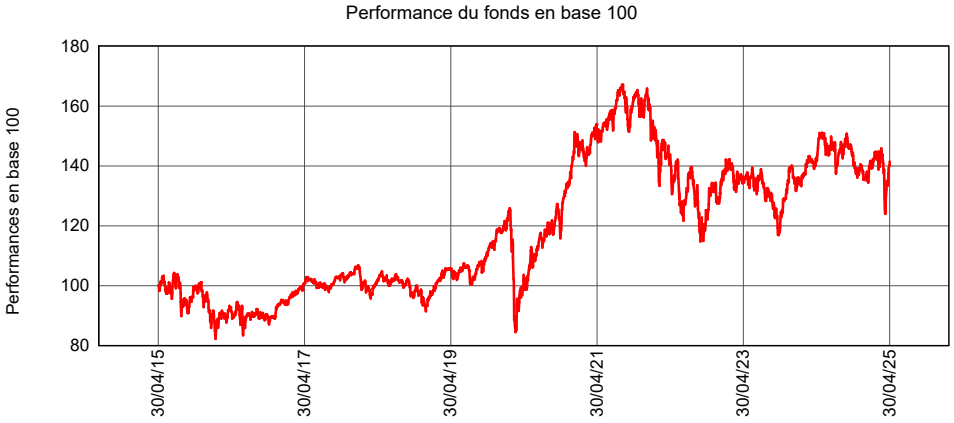

Performances nettes glissantes

	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	09/08/2004*
Fonds	2.79%	-0.07%	-1.59%	39.25%	41.46%	141.12%
Indice de référence**	0.04%	11.81%	37.56%	85.42%	80.27%	318.14%

**pour information.

le benchmark a changé le 30/06/2021

Indicateurs & ratios

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	09/08/2004*
Volatilité du fonds	17.80%	17.08%	16.49%	16.96%	19.40%
Ratio de Sharpe	-0.24	-0.18	0.29	0.17	0.17

Performances nettes civiles

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Fonds	3.97%	-2.80%	9.87%	-22.11%	15.10%	20.24%
Indice de référence**	7.67%	11.68%	17.87%	-9.88%	23.34%	-3.32%

**pour information

	2019	2018	2017	2016	2015
Fonds	26.48%	-10.08%	10.64%	-3.03%	10.86%
Indice de référence**	26.05%	-10.57%	10.24%	2.58%	8.22%

**pour information

Les performances présentées ont trait aux années passées et ne doivent pas être considérées comme un indicateur fiable des performances futures. L'augmentation ou la diminution du capital investi dans le fonds n'est pas garantie. Les rendements futurs dépendront entre autres des conditions de marché, des compétences du gérant du fonds, du niveau de risque du fonds et des commissions.
En date du 14 octobre 2019, l'orientation de gestion du FCPE a été modifiée suite au changement de l'OPC maître. Les performances affichées antérieures à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Ne prenez pas de risque inutile. Lisez le Document d'Information Clé (DIC).
Le profil de risque et de rendement est basé sur la volatilité des cinq dernières années et constitue un indicateur de risque absolu. Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur. La valeur d'un investissement et tout revenu qui en découle peuvent baisser ou augmenter et vous pouvez ne pas récupérer le montant initialement investi. La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». Ce FCPE est classé dans la catégorie 4 parce que son prix ou ses données simulées ont connu des fluctuations moyennes par le passé.

Ce reporting mensuel est un document marketing. Veuillez vous référer au prospectus et au KID avant de prendre toute décision finale d'investissement.

HSBC Asset Management
GREENFIN LABEL FRANCE FINANCE VERTE
COMITÉ INTERSYNDICAL DE L'ÉPARGNE SALARIALE CIES

Copyright © logo 2025

HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Reporting mensuel
30 avril 2025
Part F (EUR)

Analyse des choix de gestion du fonds maître HRIF - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION I

Principales lignes

		Portefeuille
1	E.ON SE	5.58%
2	MUENCHENER RUECKVER AG-REG	5.45%
3	SAP SE	4.79%
4	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	4.74%
5	KONINKLIJKE KPN NV	4.53%
6	SCHNEIDER ELECTRIC SE	3.84%
7	SPIE SA	3.74%
8	AVIVA PLC	3.34%
9	SIKA AG-REG	3.33%
10	ABB LTD-REG	3.23%
Total		42.58%

Répartition par type d'instruments

Actions	98.19%
Liquidités	1.81%
Total	100.00%

En pourcentage du portefeuille.

Répartition par capitalisations boursières

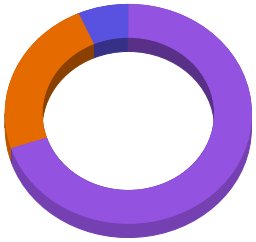

Grandes capitalisations	69.88%
Moyennes capitalisations	23.47%
Petites capitalisations	6.65%
Total:	100.00%

En pourcentage de la poche Actions, hors OPCVM détenus, produits dérivés & liquidités

Très petites capitalisations : < 250 millions en (EUR)
Petites capitalisations : > 250 millions & < 2 milliards en (EUR)
Moyennes capitalisations : > 2 milliards & < 8 milliards en (EUR)
Grandes capitalisations : > 8 milliards en (EUR)

Principaux mouvements Actions - Avril 2025

Achats	Montant (EUR)
SIEMENS AG-REG	1 057 617
ALSTOM	954 257
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	466 910
NOVONESIS	248 936
SCHNEIDER ELECTRIC SE	247 925

Ventes	Montant (EUR)
E.ON	- 2 335 187
CRH PLC	- 1 909 971
GRENERGY RENOVABLES	- 1 156 739
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	- 893 791
SIKA AG-REG	- 831 983

Exposition par secteurs d'activité

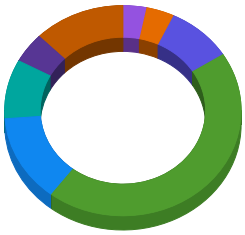

Biens de consommation de base	3,2 %
Consommation discrétionnaire	3,8 %
Finance	8,9 %
Industrie	44,3 %
Matériaux	13,5 %
Services aux collectivités	9,1 %
Services de communication	4,6 %
Technologies de l'information	12,5 %
Total:	100,0 %

En pourcentage de la poche Actions, OPCVM détenus & produits dérivés inclus.

Exposition par pays

	Poids
France	22.17%
Allemagne	19.91%
Suisse	11.56%
Pays-Bas	9.64%
Royaume-Uni	8.18%
Italie	6.49%
Espagne	4.77%
Norvège	4.54%
Belgique	4.19%
Irlande	3.22%
Danemark	3.19%
Finlande	2.14%
Total	100.00%

En pourcentage de la poche Actions, OPCVM détenus & produits dérivés inclus.

Exposition par zones géographiques

	Poids
Zone Euro	72.53%
Europe ex Euro ex Royaume-Uni	19.29%
Royaume-Uni	8.18%
Total	100.00%

En pourcentage de la poche Actions, OPCVM détenus & produits dérivés inclus.

HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Reporting mensuel
30 avril 2025
Part F (EUR)

La valeur du mois

ALSTOM

Alstom, société française, est un leader mondial dans l'industrie du rail. L'entreprise conçoit, fabrique et assure l'entretien d'une large gamme de trains, comprenant des trains à grande vitesse et régionaux, des métros, des tramways, des systèmes de signalisation. Présente dans plus de 70 pays et comptant environ 80 000 employés, Alstom joue un rôle central dans la transition vers des systèmes de transport bas carbone au service de millions de passagers dans le monde.

Dans le cadre de sa responsabilité sociétale et de son engagement en faveur du développement durable, Alstom a placé la protection de l'environnement et l'action climatique au cœur de sa stratégie. Ses initiatives environnementales reposent sur quatre piliers : la décarbonation, l'efficacité énergétique, l'éco-conception et l'économie circulaire.

Ces actions sont alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris et s'appuient sur des objectifs validés scientifiquement par l'initiative Science Based Targets (SBTi). Alstom s'est engagé à réduire de 42 % ses émissions directes de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2) d'ici 2030, par rapport à 2021. Concernant les émissions indirectes liées à l'utilisation de ses produits (Scope 3), l'entreprise vise aussi une réduction de 42 % de l'intensité des émissions par passager-kilomètre d'ici 2034.

Une des premières initiatives d'Alstom pour atteindre ces objectifs a été d'accroître la part d'électricité d'origine renouvelable dans son mix énergétique, atteignant 58 % au cours de l'exercice 2023.

Alstom investit également dans des solutions de transport innovantes à faible impact environnemental comme les trains à hydrogène ou à batteries. La société s'efforce d'intégrer des matériaux plus légers et des systèmes de freinage régénératif afin d'améliorer l'efficacité énergétique. L'objectif est de réduire de 25 % la consommation énergétique de ses nouveaux matériels roulants par rapport aux générations précédentes.

L'éco-conception constitue un autre axe majeur, avec l'ambition que 100 % des nouvelles solutions développées soient éco-conçues d'ici 2025. Dans ce cadre, Alstom effectue des analyses du cycle de vie pour évaluer la performance environnementale de ses produits, de la conception jusqu'à la fin de vie, et privilégie les matériaux non toxiques et recyclables.

Dans le cadre de son approche d'économie circulaire, l'entreprise vise l'intégration de 25 % de matériaux recyclés dans ses trains et un taux de recyclabilité de 95 % en fin de vie. Cette stratégie s' accompagne d'efforts pour améliorer la réparabilité, favoriser la réutilisation, et engager les fournisseurs à adopter des pratiques responsables.

Face aux risques croissants liés au changement climatique, Alstom a également développé une stratégie d'adaptation robuste. L'entreprise mène des analyses de scénarios fondées sur les modèles du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), afin d'évaluer à la fois les risques de transition — tels que les nouvelles régulations et les risques physiques comme les canicules, inondations ou événements climatiques extrêmes.

Dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), Alstom a mis en place un outil de cartographie des risques climatiques afin d'identifier les actifs et sites vulnérables. La société intègre des critères de résilience climatique dans ses décisions d' investissement et de conception de produits. Par ailleurs, ses solutions sont conçues pour fonctionner dans des conditions extrêmes.

À travers ces initiatives, Alstom adopte une approche ambitieuse de la responsabilité environnementale. En réduisant ses émissions, en développant des technologies propres et en anticipant les impacts du changement climatique, l'entreprise confirme son rôle de leader dans la transition vers une mobilité durable et résiliente face aux défis climatiques. Couplé à une bonne note ESG, Alstom est une position importante du pilier de la mobilité durable de HSBC Europe Equity Green Transition.

Glossaire

Action : Titre de propriété représentatif d'une partie du capital de l'entreprise qui les émet ; l'action peut rapporter un dividende et donne un droit de vote à son propriétaire aux assemblées générales des actionnaires. Les actions peuvent être cotées en Bourse, mais pas obligatoirement.
Alpha : mesure la surperformance moyenne d'un fonds par rapport son indice de référence - ou bien, la performance qu'aurait réalisée le gérant dans l'hypothèse où celle de l'indice eut été nulle.
Bêta : mesure l'exposition d'un fonds ou d'un titre par rapport au marché ou à son indice de référence.
Delta : sensibilité d'une obligation convertible à la variation de l'action sous-jacente.
Dividende : Revenu tiré d'un placement en titres de capital (actions, certificats d'investissement). Le dividende est généralement versé chaque année et varie en fonction des bénéfices réalisés par l'entreprise.
Duration : Instrument de mesure permettant d'apprécier la sensibilité du prix d'un actif à une variation des taux d'intérêt.
ETF (Exchange Traded Fund) - Support indiciel coté sur un marché.
FCC : Fonds Commun de Créances.
FCPE : Fonds Commun de Placement d'Entreprise
Futures : contrat qui permet de prendre position sur l'évolution d'un actif appelé sous-jacent. Par exemple, le contrat future CAC 40 permet d'obtenir la performance (à la hausse ou à la baisse) du panier d'actions du CAC 40.
High Yield (haut rendement) : catégorie d'obligations dont le risque de non remboursement est plus élevé que celui des obligations " Investment Grade ". Obligations spéculatives offrant des rendements élevés qui récompensent la prise de risque prise sur la signature de la société émettrice. Elles correspondent aux notations des agences de rating pour les emprunteurs situées en dessous de BBB - selon l'échelle de Standard & Poor's.
Investment Grade : catégorie d'obligations dont le risque de non-remboursement est faible. Correspondent aux notations des agences de rating pour les emprunteurs situées entre AAA et BBB - selon l'échelle de Standard & Poor's.
Obligation : Titre de créance (c'est à dire qu'il représente une dette) pouvant être émis par une entreprise, remboursable à une date et pour un montant fixés à l'avance, et qui rapporte un intérêt. En cours de vie, la valeur d'une obligation évolue à la hausse ou à la baisse.
Obligations aggregate désigne un véhicule d'investissement (FCP, SICAV) composé à la fois d'obligations privées et d'obligations gouvernementales.
Obligations convertibles : obligations qui donnent à son détenteur, durant une période de conversion, la possibilité de l'échanger contre une ou plusieurs actions. S' assimile à une obligation classique avec une option d'achat sur des actions nouvelles de l'émetteur.
Obligations covered ou obligations sécurisées sont des obligations garanties et donc adossées à des crédits hypothécaires de première qualité ou à des créances du secteur public (exemple des collectivités). Elles ont donc l'avantage d'être garanties grâce à leur adossement à des actifs.
Obligations inflation : titres indexés sur l'inflation
OPC : Organisme de Placement Collectif.
OPCVM : Organisme de Placement Collectif de Valeurs Mobilières
Options : contrat entre deux parties par lequel l'une accorde à l'autre de droit (pas l'obligation) de lui acheter (option d'achat/call) ou de lui vendre (option de vente/put) un actif, moyennant le versement d'une prime.
Plus-value : Gain résultant de la différence entre le prix de vente d'un titre et son prix d'achat ou de souscription. Si cette différence est négative, la perte est appelée "moins-value".
Prise en pension : opération de refinancement des banques auprès de la banque centrale, caractérisée par un échange de titres contre de la trésorerie pour une période déterminée.
Produits dérivés : sont des contrats qui permettent de prendre des positions sur des actifs sans les détenir physiquement. On distingue en particulier les contrats futures et les options qui sont standardisés sur les principaux indices boursiers et qui sont échangés sur un marché réglementé.
Ratio d'information : indicateur de la régularité de la surperformance. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds.
Ratio de Sharpe : mesure le supplément de rendement d'un fonds par rapport à celui d'un placement sans risque (monétaire).
Rendement actuariel : Rendement moyen des titres en portefeuille et détenus jusqu'à leur maturité .
Sensibilité : Mesure de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur le prix d'une obligation.
Spread d'une obligation (ou d'un emprunt) : écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque, de durée identique.
Taux actuariel moyen : correspond à la moyenne pondérée des taux de rendement internes des instruments obligataires détenus par un fonds.
Titres de créances négociables (TCN) : titres émis au gré d'un émetteur, représentatifs d'une créance à court ou moyen terme à échéance fixe et négociables sur les marchés réglementés et de gré à gré.
Titrisation, consiste en une transformation d'un ensemble de créances homogènes en titres financiers liquides et négociables.
Trackers (Exchange Traded Funds) **:** OPCVM indiciel qui a la particularité d'être coté sur un marché réglementé et dont l'objectif de gestion est de répliquer la performance d'un indice boursier de référence.
Tracking Error : Indicateur de risque, la TE mesure la volatilité des écarts de performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. En d'autres termes, cet indicateur mesure le risque de divergence de la performance d'un OPC par rapport à celle de son indice.
Valeur liquidative : Valeur unitaire d'une action de SICAV ou d'une part de FCP (ou FCPE), calculée en divisant l'actif net de la SICAV/du FCP (ou FCPE) par le nombre d'actions ou de parts émises. Les souscriptions et rachats d'actions ou de parts s'effectuent à cette valeur, éventuellement diminuée d'une commission de souscription ou de rachat.
Volatilité : mesure la plus couramment utilisée pour rendre compte du risque historique d'un actif. Basée sur des données passées (ex post), la volatilité exprime un risque absolu (c'est-à-dire un risque de perte ou de gain en capital).
WAL (Weighted Average Life) **:** Moyenne pondérée de la maturité résiduelle (c'est-à-dire la durée restante jusqu'au remboursement du nominal) des instruments détenus par un fonds. De ce fait, aucune tolérance ne doit être donnée, les risques existent tant que le papier n'est pas totalement amorti.
WAM (Weighted Average Maturity) : Moyenne pondérée de la maturité résiduelle pour les instruments à taux fixe et jusqu'à la prochaine date de réajustement du coupon pour les instruments à taux variable des instruments détenus par un fonds. C'est la maturité moyenne pondérée des titres en portefeuille.

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
Risque de contrepartie : risque que la contrepartie avec laquelle sont négociées les opérations de gré à gré sur des produits dérivés et/ou les opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres ne tienne pas ses engagements (livraison, paiement, remboursement…) voire de défaillance.
Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le fonds maitre intervient peuvent être occasionnellement et temporairement affectés par un manque de liquidité dans certaines circonstances ou configurations de marché. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds maître peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Reporting mensuel
30 avril 2025
Part F (EUR)

Processus d'investissement du fonds maître

Le fonds HSBC Europe Equity Green Transition s'adresse aux clients désireux d'orienter leur épargne vers des entreprises qui participent activement à la transition énergétique. Il s'inscrit en cohérence avec la démarche climatique et plus largement ESG/ISR du Groupe HSBC. Le principe de durabilité contribue au développement de nos activités sur le long terme, en proposant notamment des produits d'épargne qui financent de meilleurs pratiques en termes d'enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG) et de gestion du risque climat.
Ainsi, le processus de gestion du fonds HSBC Europe Equity Green Transition vise à identifier les entreprises dont une part significative des revenus est en lien avec la transition énergétique et écologique (intensité verte).

Les entreprises dont une partie des activités sont en lien avec les énergies fossiles et la filière nucléaire sont exclues.

Le poids des valeurs en portefeuille est en priorité une fonction de son implication dans la thématique Transition Energétique et Ecologique, de sa note ESG, de ses émissions carbone, de son attractivité financière, et de sa liquidité. Les investissements sont réalisés dans une optique de long terme. La composition du portefeuille évoluera dans le temps en fonction des évolutions des activités des entreprises, des changements dans leur comportement ESG, et aussi en fonction de leurs caractéristiques financières.

GREENFIN LABEL
FRANCE FINANCE VERTE

Le label GREENFIN a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique. Il garantit la qualité verte des activités des entreprises sélectionnées dans le portefeuille.
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-greenfin

Document non contractuel.

HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Reporting mensuel
30 avril 2025
Part F (EUR)

Données extra-financières au 30/04/2025

En cohérence avec notre vision des enjeux climatiques et la volonté d'HSBC Global Asset Management (France) de jouer son rôle dans la Transition Energétique et Ecologique, le fonds privilégie les acteurs qui permettent et permettront la décarbonisation de l'économie, il ne s'inscrit pas dans une démarche de réduction immédiate de l'empreinte carbone de l'investissement mais dans une logique de transformation du modèle énergétique et écologique à long terme.

Intensité verte

Répartition des entreprises selon leur degré d'intensité verte*

Intensité verte modérée	45,9 %
Intensité verte forte	36,7 %
Investissements durables complémentaires	17,4 %
Total:	100,0 %

Répartition sectorielle des activités liées a la transition énergétique et écologique*

Bâtiments verts	26,9 %
Industrie - Efficacité énergétique	18,8 %
Economie circulaire	13,8 %
Energies Renouvelables	13,3 %
Technologie et télécommunications	9,5 %
Diversification	8,9 %
Transport - Mobilité durable	5,2 %
Adaptation - Solutions d'adaptation	3,5 %
Total:	100,0 %

*Source : HSBC Global Asset Management (France)

Les activités en lien avec la Transition Energétique et Ecologique sont déterminées sur la base de nomenclatures adaptées à la thématique et à l'objectif de gestion du fonds, comme la classification Climate Bond Initiative (CBI) ou celle proposée par le label dédié à la finance verte (« Label GREENFIN »).

Dans sa construction, le portefeuille s'attache à investir dans des sociétés dont les revenus associés à la transition Energétique et Ecologique sont significatifs, plus de 10%, ceci pour un minimum de 75% de l'actif du portefeuille. Le reste du portefeuille sera investi soit dans des sociétés en lien avec la thématique mais dont les activités ne sont pas identifiées par les taxonomies précitées, soit dans des entreprises que nous considérons comme les meilleures dans leur secteur en termes de notation ESG, dans une approche de diversification et de bonne gestion du risque du portefeuille.

Intensité verte forte : plus de 50% du chiffre d'affaires est généré par des activités concourant directement ou indirectement à une « croissante verte ».
Intensité verte modérée : entre 10% et 50% du chiffre d'affaires activités concourant directement ou indirectement à une « croissante verte ».

HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Reporting mensuel
30 avril 2025
Part F (EUR)

Données extra-financières au 30/04/2025

Notation ESG

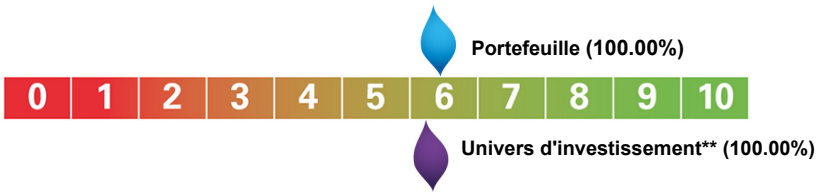

(Taux de couverture des entreprises notées, exprimé en pourcentage de l'actif net)

	Notes ESG (1)				Taux de couverture (1)
	ESG	E	S	G	
Portefeuille	6.48	6.83	5.78	6.93	100.00%
Univers d'investissement (2)	6.24	7.01	5.33	6.40	100.00%

(1) Source : HSBC Global Asset Management (France)
(2) MSCI Europe IMI GDP weigthed Net Return

Principales positions dont la note ESG est la plus élevée (3)

Libellé	ESG	Poids
ARCADIS NV	8.00	1.61%
AVIVA PLC	7.89	3.34%
GRENERGY RENOVABLES	7.88	2.26%
KONINKLIJKE KPN NV	7.85	4.53%
ERG SPA	7.63	1.08%

Principales positions dont la note ESG est la plus faible (3)

Libellé	ESG	Poids
CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR	5.17	2.43%
FISCHER (GEORG)-REG	5.31	1.34%
MICHELIN (CGDE)	5.34	1.62%
UPM-KYMMENE OYJ	5.38	2.10%
DEME GROUP	5.42	0.97%

(3) Périmètre des positions notées.

Nous attribuons une note: une note Environnementale (E), une note Sociale (S), une note de Gouvernance (G), et enfin une note ESG globale du portefeuille.
L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note.
La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chaque secteur selon notre processus de notation interne.
La note ESG globale du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque valeur notée du portefeuille. La note ESG globale de l'univers d'investissement est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque valeur notée de l'univers d'investissement.

Pour plus de détails sur le portefeuille, les méthodologies employées et la démarche ESG, se référer au code de transparence en cliquant **ici**.

HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Reporting mensuel
30 avril 2025
Part F (EUR)

Intensité Carbone

	Intensité Carbone (3)	**Taux de couverture** (4)
Portefeuille	63.0	100.00%
Univers d'investissement (2)	88.9	99.81%

(2) MSCI Europe IMI GDP weigthed Net Return
(3) Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 / M$ du chiffre d'affaires.
Source : Trucost, leader mondial de la mesure de l'empreinte carbone des entreprises. Trucost est un fournisseur de données extra-financières liées aux impacts environnementaux et aux émissions de gaz à effet de serre (GES) publiées par les entreprises.
(4) Source : HSBC Global Asset Management (France). Taux de couverture des entreprises avec intensité carbone, exprimé en pourcentage de l'actif net.

Principales positions dont l'intensité carbone est la plus faible (5)

Libellé	**Intensité Carbone**	**Poids**
AVIVA PLC	0.6	3.34%
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	1.1	5.45%
GRENERGY RENOVABLES	2.8	2.26%
ARCADIS NV	3.7	1.61%
TAYLOR WIMPEY PLC	4.3	2.14%

Principales positions dont l'intensité carbone est la plus élevée (5)

Libellé	**Intensité Carbone**	**Poids**
NORSK HYDRO ASA	608.2	2.66%
UPM-KYMMENE OYJ	341.3	2.10%
DEME GROUP	207.9	0.97%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	200.7	4.74%
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	140.2	3.13%

(5) Périmètre des positions couvertes.

L'intensité carbone est un indicateur statique qui ne reflète pas la dynamique des stratégies de transition énergétique mises en place par les entreprises. HSBC RIF - Europe Equity Green Transition peut être amené à investir dans des entreprises qui affichent une forte intensité carbone aujourd'hui mais apportent des solutions techniques innovantes pour la transition énergétique à plus long terme.
L'intensité Carbone correspond au volume de CO2 émis pour 1 million de dollars de chiffre d'affaires réalisé. Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte non seulement les émissions directes liées aux opérations de l'entreprise (Scope 1) mais également celles liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (Scope 2).

Intensité Carbone d'une entreprise (tonnes de CO2 / M$ de chiffre d'affaires) = (**Scope 1 + Scope 2**) / M$ du chiffre d'affaires

Scope 1: Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise
Scope 2: Emissions de gaz indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise

L'intensité carbone globale du portefeuille est la somme des intensités carbone des entreprises multipliée par les montants détenus en portefeuille divisé par la somme du montant détenu des entreprises ayant des intensités carbone. Les données carbone sont fournies par **Trucost**, leader dans l'analyse des risques et des données en matière de carbone et d'environnement et filiale de S&P Dow Jones Indices.

HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE

Reporting mensuel
30 avril 2025
Part F (EUR)
Code AMF : **(C) 990000086299**
Durée de placement recommandée : **5 ans**

Informations importantes

Indices de marché
Source: MSCI. Les données MSCI sont réservées exclusivement à un usage interne et ne doivent être ni reproduite, ni transmises ni utilisées dans le cadre de la création d'instruments financiers ou d'indices. Les données MSCI ne sauraient constituer ni un conseil en investissement, ni une recommandation de prendre (ou de ne pas prendre) une décision d'investissement ou de désinvestissement. Les données et performances passées ne sont pas un indicateur fiable des prévisions et performances futures. Les données MSCI sont fournies à titre indicatif. L'utilisateur de ces données en assume l'entière responsabilité. Ni MSCI ni aucun autre tiers impliqué ou lié à la compilation, à l' informatisation ou à la création des données MSCI (les parties MSCI) ne se porte garant, directement ou indirectement, de ces données (ni des résultats obtenus en les utilisant). Les Parties MSCI déclinent expressément toute responsabilité quant à l'originalité, l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité, l'adéquation ou l'utilisation de ces données. Sans aucunement limiter ce qui précède, en aucun cas une quelconque des parties MSCI ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect (y compris les pertes de profits), et ce même si la possibilité de tels dommages avait été signalée. (www.mscibarra.com). Si vous avez des doutes sur la pertinence de cet investissement, vous devriez consulter un conseiller financier indépendant.

Le Conseiller en investissements utilisera son pouvoir discrétionnaire pour investir dans des titres ne figurant pas dans l'indice de référence en fonction de stratégies de gestion active et de possibilités d'investissement spécifiques. Il n'est pas prévu que l'indice de référence soit utilisé comme univers à partir duquel des titres seront sélectionnés. L'écart de la performance et des pondérations des investissements sous-jacents du Fonds par rapport à celles de l'Indice de référence est également analysé par rapport à un écart défini, sans pour autant y être limité.

HSBC Asset Management
Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Asset Management et n'est destinée qu'à des investisseurs non-professionnels au sens de la directive européenne MIF.
L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation sans autorisation (même partielle) de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management. En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses. Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

Le capital n'est pas garanti. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur des parts et des revenus y afférant peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et qu'ils peuvent ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.
Les performances présentées ont trait aux années passées et ne doivent pas être considérées comme un indicateur fiable des performances futures. L'augmentation ou la diminution du capital investi dans le fonds n'est pas garantie. Les rendements futurs dépendront, entre autres, des conditions de marché, des compétences du gérant du fonds, du niveau de risque du fonds et des commissions.

En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant :
https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf
Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion.
HSBC Asset Management - RCS n°421 345 489 (Nanterre). SGP agréée par l'AMF (n° GP-99026). Adresse postale: 38 Av. Kleber 75016 Paris. Adresse d'accueil: Immeuble Coeur Défense - 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 (France). Toute souscription dans un OPCVM présenté dans ce document doit se faire sur la base de la notice d'information en vigueur, disponible sur simple demande auprès de HSBC Asset Management, de votre entreprise ou sur le site internet du teneur de compte-conservateur de part de fonds, www.ere.hsbc.fr.
Document mis à jour le 27/05/2025.
Copyright © 2025. HSBC Asset Management. Tous droits réservés.

Informations pratiques

Nature juridique
FCPE de droit français
Classification AMF
Actions Internationales
Durée de placement recommandée
5 ans
Indice de référence pour information
100% MSCI Europe IMI GDP weigthed Net Return
Affectation des résultats
(FC): Capitalisation
***Date de début de gestion**
09/08/2004
Devise comptable
EUR
Valorisation
Quotidienne
Souscriptions / rachats
Dix-millièmes de parts
Société de gestion
HSBC Global Asset Management (France)
Dépositaire
Caceis Bank
Centralisateur
Caceis Bank
Code ISIN
(FC): HVHDF